

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

17 DÉCEMBRE 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Aménagement de la
place des coteaux du Bel
Air – Acquisition des
locaux commerciaux et
versement d'une
indemnité**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 18 décembre 2009
par voie d'affichages
notifié le 24 décembre 2009
transmis en Sous-Préfecture
le 23 décembre 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 décembre 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille neuf, le 17 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI*, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur BATTISTELLI (sauf pour le dossier 09 H 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009)

*Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 09 H 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009, le compte-rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur RAVEL à Madame BOUTIN
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Monsieur ROUSSEAU à Madame GENDRON
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Etait absente et excusée :

Madame PERNOD-RONCHI

Secrétaire de Séance :

Monsieur BAZIN d'ORO

N° DE DOSSIER : 09 H 03

OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES COTEAUX DU BEL AIR -
ACQUISITION DES LOCAUX COMMERCIAUX ET VERSEMENT D'UNE
INDEMNITÉ

RAPPORTEUR : Monsieur STUCKERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour la réalisation du projet d'aménagement de la place des coteaux du Bel Air, la Ville poursuit l'acquisition des commerces en activité sur la place.

Sur la base de l'avis de France Domaine, la Ville a fait une offre de 52 000 € à la SCI, « 11 bis rue de Malleville » pour l'acquisition de son local. La SCI, représentée par Monsieur COIA, a donné son accord sur cette proposition.

Monsieur EL AYDI, gérant de la SARL « Pizza du Bel Air » et locataire de la SCI, a également été reçu. La Ville lui a fait une offre de 92 000 € à titre d'indemnité d'éviction pour la résiliation du bail et pour le licenciement du personnel, sur la base de l'évaluation réalisée par France Domaine. Cette somme lui sera versée après la cessation d'activité. Monsieur EL AYDI a accepté cette proposition.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- procéder à l'acquisition du local de la SCI, « 11 bis rue de Malleville »,
- résilier le bail avec la SARL « Pizza du Bel Air »,
- verser les sommes arrêtées ci-dessus.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

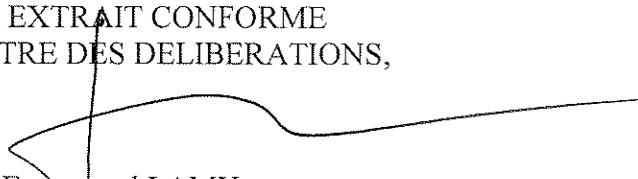
APPROUVE l'acquisition du local de la SCI, « 11 bis rue de Malleville », représentée par Monsieur COIA, au prix de 52 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à résilier le bail avec la SARL « Pizza du Bel Air » et à prendre toute autre décision nécessaire à la gestion de ce bail,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la somme de 92 000 € à la SARL « Pizza du Bel Air », représentée par Monsieur EL AYDI, à titre d'indemnité pour la résiliation du bail,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces transactions, notamment les actes notariés à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,


Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye